



Séance du conseil d'administration du CROUS
Du 13 mars 2024

Délibération CA – 2024-03-13-17

Relative à l'approbation du règlement intérieur des résidences universitaires

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu la convocation des membres du conseil d'administration du CROUS de Limoges pour la séance du 13 mars 2024

- **Point de l'ordre du jour**

17. – Règlement intérieur des résidences universitaires

Article 1 : Le Conseil d'Administration se prononce sur le règlement intérieur des résidences universitaires.

Nombre de membres participant à la délibération : 23

Abstentions : 0

Pour : 23

Contre : 0

Fait à Limoges le 13 mars 2024

Le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur,
la Recherche et l'Innovation

Claudio Galderisi